

EMME - Assemblée générale mixte des actionnaires

Paris, le 10 novembre 2015 – L'assemblée générale des actionnaires réunie le 10 novembre 2015, sous la présidence de Monsieur Henri Morel, a approuvé l'intégralité des résolutions présentées par le Conseil d'administration.

Composition du Conseil d'administration

L'Assemblée générale a en particulier approuvé la nomination de CM-CIC, tel que représenté par Monsieur Thierry Wendling, et de Naxicap Partners, tel que représenté par Monsieur Cyrille Seydoux, en qualité d'administrateurs.

L'Assemblée générale a également approuvé la nomination de BNP Paribas Développement, tel que représenté par Monsieur Patrice Vandebossche, en qualité de censeur.

Fusion-absorption de SFPI par EMME

Les Assemblées générales de EMME et SFPI ont approuvé ce jour le principe de la fusion-absorption de Société Financière de Participation Industrielle (SFPI) par EMME.

Ladite fusion-absorption interviendra, conformément aux termes des quatrième et septième résolutions adoptées ce jour par l'Assemblée générale de EMME, à l'expiration du délai d'opposition des créanciers de 20 jours calendaires suivant le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris du procès-verbal de ladite assemblée générale, soit le 3 décembre prochain. Ce délai d'opposition des créanciers s'inscrit dans le cadre de la réduction du capital de EMME non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de l'action EMME de 1 euro à 0,90 euro.

L'Assemblée générale a également approuvé des modifications statutaires en conséquence de l'adoption de la fusion-absorption de SFPI par EMME, incluant les changements de dénomination de EMME en GROUPE SFPI, d'objet social et de capital social de la Société. Ces modifications statutaires ont été adoptées sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion-absorption précitée.